TRAVAUX SOUS TENSION BT SUR LES OUVRAGES

Formation initiale

Module Aérien Réseau

Formation agréée par le Comité des Travaux Sous Tension sous la codification

TST BT – AER - RES

La recommandation du CTST aux employeurs de personnels qui travaillent sous tension en BT sur les Ouvrages de distribution d'Energie électriques est téléchargeable sur https://www.comite-tst.com

*Périmètre habilitable **« T »** sur les Ouvrages de type Aérien Réseau.*

Objectifs :

Être capable de préparer et réaliser des opérations de travaux sous tension sur les ouvrages Aérien par les méthodes de travail au contact et à distance.

Public concerné :

Personnes appelées à pratiquer des travaux sous tension BT et pour lesquelles leur employeur s'engage par écrit sur le respect des conditions et prérequis.

Prérequis :

Savoir lire, écrire et parler le français *(formation adaptée possible sous condition)*.

Avoir obtenu un avis favorable en sortie de module « AER BRT ».

Maîtriser en amont la mise en œuvre **hors tension** des travaux sur les réseaux aériens, branchements aériens et aéro-souterrains**.**

Exemples des savoirs hors tension à maitriser :

- Savoir dérouler, régler et ancrer un réseau T70,
- Savoir réparer un conducteur nu ou isolé,
- Savoir remplacer un Ensemble de Suspension en angle, une Pince d'Ancrage sur un réseau isolé,
- Savoir raccorder un réseau T70 sur un réseau nu,
- Savoir raccorder 2 réseaux T70 ensemble.
- Savoir réaliser une attache croisée simple, le haubanage d'un conducteur et créer un arrêt de ligne sur un réseau nu.

Maitriser la réglementation des travaux en hauteur et savoir mettre en œuvre différents moyens d'ascension *(notamment échelles et grimpettes)*.

Être en possession des équipements de protection individuelle adaptés aux travaux visés.

Avoir au moins 18 ans et posséder un certificat médical d'aptitude au poste de travail valide, délivré par la médecine du travail.

Ces prérequis seront vérifiés en début de stage et conditionneront la poursuite de la formation. Les tests de positionnement théorique et pratique participeront à cette vérification.

Durée :

3.5 jours (25 heures).

Pédagogie :

La progression pédagogique s'appuie sur la présentation de la réglementation et des exercices d'application pour des opérations simples réalisée par des formateurs formés et qualifiés dans le domaine de l'électricité et de la maîtrise des risques.

75 % du temps est consacré à des travaux pratiques.

Évaluation des acquis :

Grille d'évaluation CTST et évaluation théorique.

Outils pédagogiques :

Salle de cours équipée, plateforme TST BT et outillages spécifiques agréés.

Accessibilité :

En cas de restriction médicale ou autres restrictions, un plan de compensation individuel pourra être mis en œuvre en amont de l'inscription, sur demande et sur validation de la faisabilité technique.

Dotation du stagiaire :

Documents, vêtements et EPI nécessaires **voir la liste détaillée au verso.**

Documents de fin de

ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DANS L'EQUIPEMENT ELECTRIQUE
Siège social : 30, av. du Président Wilson - 94234 CACHAN Cedex - Tél. : 01 49 08 03 03
Association loi de 1901 - Siret : 784 244 253 00067 - Code NAF 8559A - N° TVA Intracom. FR 02 784 244 253
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11940646394 auprès du Préfet de Région d'Île-de-France

formation : Attestation de formation et avis après formation.

Lieu : Site FORMAPELEC agréé par le CTST

CONTENU DU STAGE

1 – Accueil et présentation de la formation

2 – Vérification des prérequis théorique et pratique

- Test de positionnement théorique.
- Habillage de réseau nu.

3 – Théorie

- Réglementation : FD C 18-510-1, CET BT, Fiches Techniques BT.
- Identification et accès à l'ouvrage de type Aérien.
- Vérification de l'état mécanique et électrique de l'ouvrage sous la responsabilité du Chargé de Travaux.
- Détermination de la position de travail de l'exécutant.
- Identification par l'exécutant du ou des circuits d'électrisation dans lesquels il peut se trouver inséré.
- Identification par l'exécutant du ou des circuits de court-circuit.
- Détermination par l'exécutant de sa Zone d'Evolution TST (ZETST).
- Conditions d'utilisation et la Fiche Technique de la P.E.M.P.

Un réveil pédagogique sera réalisé pour vérifier les acquis de la veille

4 – Travaux pratiques

- Habillage du réseau (éléments de protection : EP) et les différents matériels en FT.
- Habillage du réseau nu et mise en œuvre de la protection de chantier de tiers (P.C.T.)
- Ancrage et réglage du réseau torsadé T70 dans réseau nu.
- Raccordement du réseau T70 sur réseau nu.
- Basculement de la RAS du réseau nu sur réseau torsadé avec maintien de la continuité de fourniture (mise en œuvre des shunts).
- Connexion d'une remontée Aéro-souterraine avec mise en phase et transfert connexion réseau nu sur réseau Torsadé.
- Suppression par déconnexion liaison nu / torsadé et confection de fin de réseau.

5 – Évaluations théorique et formative

- QCM de fin de formation
- *Une évaluation portant sur la connaissance des procédures et la réalisation pratique sera réalisée lors des différentes mises en situation.*
- *Elle permettra, à partir d'une liste de critères spécifiques et validée par le Comité des TST, de déterminer l'aptitude ou la non-aptitude du stagiaire à pratiquer les activités sous tension dans l'ouvrage concerné.*

6 – Synthèse

DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- Bulletin d'inscription avec engagement écrit de l'employeur, précisant que le personnel inscrit satisfait aux prérequis fixés par le Comité des Travaux Sous Tension.
- **Avis après formation du module AER BRT (avis favorable).**

DOCUMENTS QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE LE STAGE

- Titre d'habilitation électrique ***(Habilitation B1T sur l'ouvrage AER BRT)***.

VÊTEMENTS ET EPI QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE LE STAGE

- Vêtements de travail *(couvrant les bras et les jambes, non propagateur de la flamme et ne comportant pas de pièces conductrices, NF EN 61482-2 et NF EN ISO 14116)*.
- Vêtement de pluie.
- Paire de chaussures de sécurité montante et/ou bottes *(NF EN ISO 20345)*.
- Casque d'électricien avec jugulaire *(NF EN 397)* et équipement de protection oculaire et faciale *(NF EN 166)*.
- Paire de gants composites *(à la taille du stagiaire, NF EN 60903 classe 00 ou 0)*.

ou

- Paire de gants isolants 500 V en latex pour électricien *(à la taille du stagiaire, NF EN 60903 classe 00 ou 0)*.

+

- Paire de surgants pour électricien en cuir à crispin *(à la taille du stagiaire, NF EN 388)*.

- Paire de gants de manutention *(à la taille du stagiaire)*.
- Pour l'ascension des supports : Harnais-ceinture ou un harnais de sécurité équipé, conforme aux normes en vigueur *(longe de maintien au poste de travail de **4 m**, longe d'antichute équipée d'un absorbeur d'énergie, anneau de sangle **1,20 m** pour création d'un point d'ancrage fiable, sacoche à outils). Nacelle autorisée sous condition, se renseigner auprès de votre Centre.*

ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DANS L'EQUIPEMENT ELECTRIQUE
Siège social : 30, av. du Président Wilson - 94234 CACHAN Cedex - Tél. : 01 49 08 03 03
Association loi de 1901 - Siret : 784 244 253 00067 - Code NAF 8559A - N° TVA Intracom. FR 02 784 244 253
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11940646394 auprès du Préfet de Région d'Île-de-France